

APEX ULTRA LW POWDER PREMIX

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit APEX ULTRA LW POWDER PREMIX

Autres moyens

d'identification

sans objet

Utilisation recommandée Intermédiaire

Restrictions conseillées pour

l'utilisation

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Produit vendu prêt à être utilisé

Société Ecolab Inc.

370 N. Wabasha Street

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

d'urgence

Numéro de téléphone d'appel : 1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission 02/05/2014

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4 Irritation occulaire : Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Avertissement

Déclarations sur les risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif par inhalation.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

> Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un

équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Si l'irritation oculaire persiste:

Consulter un médecin.

Autres dangers : Aucun à notre connaissance.

914064 1/8

APEX ULTRA LW POWDER PREMIX

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange Mélange

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

60 - 100 sodium carbonate 497-19-8 111905-53-4 5 - 10 alcohols, c13-15-branched and linear, butoxylated

ethoxylated

oxirane, methyl-, polymer with oxirane 9003-11-6 1 - 5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous

les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la : Rincer abondamment à l'eau.

peau

yeux

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Voir Information toxicologique (section 11)

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à Moyen d'extinction approprié

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Aucun à notre connaissance.

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Non inflammable ou combustible.

Produits de combustion

dangereux

: Oxydes de carbone

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, : S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié

914064 2/8

APEX ULTRA LW POWDER PREMIX

équipement de protection et procédures d'urgence

seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (ie. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un contenant pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir le chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. N'utiliser qu'avec

une ventilation adéquate.

Conditions de stockage sures : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de

manière étanche. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

Température d'entreposage : 0 °C à 50 °C

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver à fond la figure, les mains et la peau

exposée après avoir manipulé.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

914064 3 / 8

intervalle d'ébullition

APEX ULTRA LW POWDER PREMIX

Couleur : opaque, blanc
Odeur : sans odeur
pH : 11.0 - 11.5, 1 %

Point d'éclair : sans objet

Seuil de l'odeur : donnée non disponible
Point de fusion/congélation : donnée non disponible
Point d'ébullition initial et : donnée non disponible

Taux d'évaporation : donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : donnée non disponible Limite d'explosivité, : donnée non disponible

Limite d'explosivité, : donnée supérieure

Limite d'explosivité, : donnée non disponible inférieure

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

Densité relative : donnée non disponible

Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres : donnée non disponible

solvants

Coefficient de partage (n- : donnée non disponible

octanol/eau)

Température d'auto- : donnée non disponible

Décomposition thermique : donnée non disponible

Viscosité, cinématique : donnée non disponible

Propriétés explosives : donnée non disponible

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

Masse moléculaire : donnée non disponible COV (composés organiques : donnée non disponible

volatils)

inflammation

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Aucun à notre connaissance.

Produits incompatibles : Acides

Produits de décomposition : Oxydes de carbone

dangereux

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

914064 4 / 8

APEX ULTRA LW POWDER PREMIX

Informations sur les voies

possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

: Nocif par inhalation. Inhalation

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Irritation

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou prévu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou prévu.

Inhalation : Pas d'information disponible.

Toxicité

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 4,580 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : 4 h Estimation de la toxicité aiguë : 4.23 mg/l

Toxicité épidermique aiguë : donnée non disponible Corrosion et/ou irritation de la : donnée non disponible

peau

Lésion/irritation grave des : donnée non disponible

yeux

Sensibilisation cutanée et

respiratoire

: donnée non disponible

Cancérogénicité donnée non disponible Effets sur la reproduction : donnée non disponible

Mutagénécité de la cellule

germinale

: donnée non disponible

Tératogénicité : donnée non disponible STOT - exposition unique : donnée non disponible STOT - exposition répétée : donnée non disponible Toxicité par aspiration : donnée non disponible

Composants

: alcohols, c13-15-branched and linear, butoxylated ethoxylated Toxicité épidermique aiguë

DL50 rat: > 2,000 mg/kg

914064 5/8

APEX ULTRA LW POWDER PREMIX

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques.

Produit

Toxicité pour les poissons : donnée non disponible Toxicité pour la daphnie et : donnée non disponible

les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour les algues : donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : alcohols, c13-15-branched and linear, butoxylated ethoxylated

96 h CL50 Poissons: 5 mg/l

oxirane, methyl-, polymer with oxirane 96 h CL50 Poissons: > 100 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: sodium carbonate

48 h CE50 Daphnie: 200 mg/l

Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

donnée non disponible

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

Autres effets néfastes

donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou

le sol. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des

déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients

vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

914064 6 / 8

APEX ULTRA LW POWDER PREMIX

Transport terrestre (DOT)

No. ONU : 3082

Description des : Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s.

marchandises

(alcohols, c13-15-branched and linear, butoxylated ethoxylated)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Dangereux pour : oui

l'environnement

Transport maritime (IMDG/IMO)

No. ONU : 3082

Description des : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

marchandises

(alcohols, c13-15-branched and linear, butoxylated ethoxylated)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Polluant marin : oui

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Risque aigu pour la santé

SARA 302 : SARA 302: Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis

aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : SARA 313: Cette matière ne contient aucun composé chimique avec

un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une

déclaration est nécessaire.

California Prop 65

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

1907/2006 (UE):

non établi(e)

La Suisse. Substances nouvelles notifiées et communiquées :

non établi(e)

Etats-Unis inventaire TSCA:

Dans l'inventaire TSCA

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

914064 7 / 8

APEX ULTRA LW POWDER PREMIX

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

En conformité avec les inventaires

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

En conformité avec les inventaires

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire : non établi(e)

Japon. ISHL - Inventaire des substances chimiques (METI) : non établi(e)

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

En conformité avec les inventaires

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

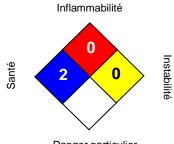
En conformité avec les inventaires

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA:



Danger particulier.

HMIS III:

SANTE	2
INFLAMMABILITE	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 =Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extreme, * = Chronique

Date d'émission : 02/05/2014

Version : 1.0

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

914064 8 / 8